

**La Commission scolaire du Fer requiert les services
d'une ou d'un orthophoniste
POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET – 35 heures / semaine
SERVICES ÉDUCATIFS**

HORAIRE DE TRAVAIL

Du lundi au vendredi (à déterminer avec la direction)

LIEU DE TRAVAIL

Le principal lieu de travail de la personne retenue sera situé dans une école primaire de Sept-Îles. Elle pourrait être appelée à se déplacer sur le territoire de la Commission scolaire du Fer (secteurs Fermont, Port-Cartier et Sept-Îles).

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthophoniste scolaire consiste plus spécifiquement au dépistage, à l'évaluation des élèves et à la rééducation des élèves qui présentent des difficultés de langage oral et écrit dans le but d'améliorer la communication et de favoriser les apprentissages scolaires. Dans les écoles, l'orthophoniste travaille avec les élèves qui ont des difficultés langagières, leurs parents ainsi qu'avec les enseignants et autres intervenants présents au quotidien dans le milieu de vie de l'enfant. L'orthophoniste s'assure de la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention.

Quelques attributions caractéristiques

Dans son travail au sein de la commission scolaire, l'orthophoniste agit principalement auprès des élèves qui sont à risque ou qui présentent des difficultés langagières, de leurs parents ainsi qu'auprès des enseignants et autres intervenants présents au quotidien dans le milieu de vie de l'enfant.

Plus précisément, l'orthophoniste travaille avec l'élève pour prévenir et identifier les problèmes de communication orale (compréhension et expression) ou écrite (lecture et écriture). Elle ou il évalue la nature, l'étendue et la gravité des troubles de la parole et de langage dans le but de formuler une conclusion orthophonique. De plus, elle ou il détermine un plan de traitement et d'intervention orthophonique, établit les objectifs spécifiques à rendre prioritaires dans les thérapies, propose des recommandations adaptées et réfère aux professionnels lorsqu'approprié. Finalement, l'orthophoniste développe les habiletés de communication de l'élève, améliore et corrige les aspects atteints de son langage dans le cadre de rencontres individuelles, en petits groupes ou en contexte de classe.

L'orthophoniste travaille conjointement avec le parent, l'enseignant, l'orthopédagogue ainsi que la direction de l'école. Elle ou il participe aux discussions concernant les forces et les besoins de l'élève et établit le lien avec ses difficultés scolaires. Elle ou il propose des outils et attitudes

favorables à une communication saine et efficace. De plus, elle ou il travaille de manière concertée avec les autres professionnels scolaires (professionnels en psychologie, en psychoéducation, etc.), les intervenant du réseau de la santé (pédopsychiatres, médecins, travailleurs sociaux ergothérapeutes, etc.) ou tout autre collaborateur en lien avec le milieu scolaire afin de permettre à l'enfant d'avoir une expérience scolaire positive.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire ; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES

ÊTRE MEMBRE DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC.

RÉMUNÉRATION

Déterminée selon les conditions de travail des professionnels de la Commission scolaire du Fer
Entre 46 114 \$ et 82 585 \$ + 8% (prime de rétention)

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction des Services éducatifs du Centre de services scolaire du Fer

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible (date à déterminer)

FIN DU CONCOURS

Le 29 octobre 2020 à 16 h 30

FAIRE PARVENIR VOTRE CANDIDATURE À :

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Fer
Concours No P2021-014
30, rue Comeau, Sept-Îles (QC) G4R 4N2
ou télécopieur : (418) 964-2744
ou courriel : rhumaines@csdufer.qc.ca

Ce concours est affiché sur le site WEB du Centre de services scolaire du Fer au www.csdufer.qc.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse

Le Centre de services scolaire du Fer souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les femmes et les personnes handicapées.